

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24893**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technicien conseil dans la transformation laitière

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la transformation laitière - Association de la transformation laitière française (ATLA)	Responsable des relations sociales

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3124 - Industrie laitière, 3608 - Coopératives agricoles laitières

#### Code(s) NSF :

221u Conduite d'installations des industries agro-alimentaires et de machines de conditionnement

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien-conseil apporte au producteur de lait d'un secteur donné un conseil technique adapté en fonction de la stratégie définie par l'entreprise laitière et les exigences du marché. Il est responsable du suivi et de l'animation technique et commerciale de cette zone de collecte dont il doit assurer la pérennité (quantité - qualité - structure de production). Il assure la promotion et la vente des services et contribue à résoudre tout litige entre le producteur et l'entreprise (problème de collecte - froid ferme - agrofourniture - paiement du lait - politique laitière).

Le titulaire du certificat est capable :

d'assurer - le suivi et l'animation technique et commerciale d'une zone de collecte de lait et sa pérennité,

- la promotion et la vente des services, et de contribuer à résoudre les litiges entre le producteur et l'entreprise (collecte, froid ferme, agrofournitures, paiement du lait, politique laitière).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises industrielles ou coopératives laitières de la TPE au groupe international.

Technicien-conseil, Technicien-conseil relation producteur,, Technicien laitier, Conseiller laitier, Animateur relation producteur, Agent de relation culture.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

H2102 : Conduite d'équipement de production alimentaire

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Après formation, il y a 6 unités de valeur à valider :

- Produits / Process
- Outils / Installations
- Qualité
- Hygiène
- Sécurité / environnement
- Communication professionnelle et commerciale

L'évaluation retenue est l'observation lors d'une mise en situation

Par la VAE, il y a un dossier de validation à remplir par le candidat, accompagné de preuves de l'activité et un entretien avec la Commission technique d'évaluation.

Les blocs de compétences :

- CONSEIL AUX PRODUCTEURS EN CONDUITE DE PRODUCTION LAITIÈRE \*capacité à accompagner le producteur dans l'analyse de ses résultats technico-économiques et à le conseiller \*capacité à réaliser un appui technique et une prescription \*capacité à expliquer les mécanismes de fixation du prix du lait et de gestion volume/prix \*capacité à expliquer les éléments de la "paie du lait" et à résoudre les litiges \*capacité à juger des conditions de la collecte sur l'exploitation \*capacité à accompagner un chauffeur laitier \*capacité à identifier les qualités du lait et à apporter un conseil technique adapté \*capacité à interpréter les résultats d'analyse et à prescrire des conseils pour remédier à des dérives \*capacité à contrôler les points critiques de salissure et à prescrire une méthode de nettoyage et de maintenance adaptée aux installations et au troupeau.

- REGLEMENTATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'UTILISATEUR \*capacité à conseiller sur les systèmes de production laitière et les méthodes de culture et d'élevage, respectant l'environnement et protégeant l'utilisateur et le consommateur \*capacité à orienter le producteur dans les démarches administratives \*capacité à prendre en compte la réglementation environnementale et la politique sécurité de l'entreprise \*capacité à estimer les risques pour la santé des intervenants et l'environnement, lors de l'usage de produits phytosanitaires ou vétérinaires et à sensibiliser les producteurs aux exigences et risques sur le lait et la santé des consommateurs \*capacité à formuler un conseil en matière de protection des personnes et de l'environnement \*capacité à proposer et/ou réaliser des améliorations techniques relatives aux installations et matériels, à l'environnement et aux comportements des intervenants pour assurer le

bien-être animal \*capacité à proposer, dans le respect de la réglementation, des pratiques et aménagements limitant la dispersion des produits phytosanitaires dans l'environnement, en limitant le contact avec les produits.

- ADAPTATION DE LA PRODUCTION AUX ATTENTES DU MARCHE \*capacité à identifier et expliquer les facteurs d'altération de la qualité du lait et à prescrire les actions correctives \*capacité à traduire les orientations de mise en marché de l'entreprise en orientation de production et de conduite d'élevage \*capacité à expliquer la démarche QHSE et à prescrire les éléments techniques répondant à ses exigences \*capacité à s'assurer du cahier des charges du producteur \*capacité à réaliser des audits et à formaliser un plan d'amélioration.

- OUTILS DU CONSEIL (mécanismes, circuits et systèmes d'information du conseil laitier) \*capacité à utiliser des outils de simulation mesurant l'impact des techniques proposées \*capacité à expliquer le circuit et l'utilisation des informations traitées, relatives aux données des producteurs \*capacité à enregistrer les résultats d'une visite et des conseils donnés \*capacité à effectuer les opérations informatiques requises par l'entreprise \*capacité à réaliser un reporting d'activité.

- ANIMATION, ECOUTE ET COMMUNICATION \*capacité à entretenir une relation optimisée avec les producteurs, en les fidélisant et en entretenant le dialogue \*capacité à constituer des groupes de travail thématiques et à en assurer l'animation \*capacité à fédérer et motiver les producteurs autour des objectifs fixés par l'entreprise \*capacité à reformuler, écouter, comprendre le besoin, argumenter, répondre aux objections et conclure une vente \*capacité à conduire une négociation raisonnée \*capacité à assurer une veille réactive sur l'environnement concurrentiel \*capacité à hiérarchiser les informations, les diffuser au bon interlocuteur, sous forme de synthèses écrites ou orales \*capacité à identifier, choisir, organiser et transmettre les informations utiles, en s'assurant de leur compréhension et de leur prise en compte \*capacité à utiliser les moyens et méthodes pour traiter une information complexe, à proposer des résultats et des conclusions dans une situation déterminée \*capacité à mettre en avant les actions proposées par l'entreprise et à présenter les données clés de l'entreprise, du site, de l'atelier \*capacité à expliquer l'organisation de son secteur et ses objectifs \*capacité à gérer son temps et à optimiser son organisation \*capacité à construire et faire vivre un réseau interne et externe efficace pour recueillir des informations sur son secteur.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury national de 10 membres désignés paritairement par la CPNEFP Transformation laitière, avec alternance de la Présidence.
En contrat de professionnalisation	X	Même Jury
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Technicien conseil dans la transformation laitière" avec effet au 3 décembre 2015, jusqu'au 3 décembre 2020.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

ATLA est l'organisation professionnelle rassemblant les deux branches de l'Industrie et de la Coopération laitières, soit plus de 380 entreprises, 1200 établissements répartis sur tout le territoire et dans les DOM, employant près de 57000 salariés. Le chiffre d'affaires consolidé est de 23 milliards d'euros, dont 30% à l'export. Ce nouveau CQP devrait être délivré à une vingtaine de candidats par an. <http://www.maison-du-lait.com>

**Autres sources d'information :**

ATLA

**Lieu(x) de certification :**

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la transformation laitière - Association de la transformation laitière française (ATLA) : Île-de-France - Paris ( 75) [75009]

Association de la Transformation Laitière Française

42, rue de Châteaudun 75009 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Les six Ecoles Nationales de l'Industrie Laitière (ENIL), établissements publics rattachés au Ministère de l'Agriculture: St Lô Thère (50), Poligny (39), Mamirolle (25), La Roche/Foron (74), Aurillac (15), Surgères (17), ainsi que leur organisme de formation continue l'ANFOPEIL (39801 Poligny), organisme accompagnateur désigné pour les candidats à ce CQP par la VAE.

**Historique de la certification :**

L'élaboration des référentiels a été confiée à un groupe de professionnels représentatif des entreprises de la Transformation laitière. Après avoir été approuvés par les Commissions sociales de la FNIL et de la FNCL, ils ont été adaptés, puis validés paritairement par la CPNEFP Transformation laitière, le 19 novembre 2014, ainsi que les unités de valeur des formations certifiantes correspondant à ce CQP.